

Grille des spécifications						
GROUPES ET CLASSES D'USAGES						
<b>H Habitation</b>						
Ha Unifamiliale	X					
Hb Maison mobile et unimodulaire						
Hc Roulotte de voyage et roulotte motorisée						
Hd Unité de parc						
He Bifamiliale						
Hf Multifamiliale (3 à 8 logements)						
Hg Multifamiliale (9 logements et +)						
<b>C Commerce</b>						
Ca Service associé à l'usage habitation	X					
Cb Commerce et service sans impact						
Cc Commerce et service avec impact						
Cd Commerce et service d'hébergement et de restauration						
<b>I Industriel</b>						
Ia Industrielle sans impact						
Ib Industrielle avec impact						
<b>P Public et institutionnel</b>						
Pa Publique et institutionnelle						
Pb Équipement d'utilité publique						
<b>REC Récréation</b>						
RECa Parc et espace vert			X			
RECb Installation sportive et récréation intensive						
RECC Équipement pour récréation extensive		X				
<b>BA Boisé et agricole</b>						
BAa Exploitation forestière						
BAb Exploitation agricole						
<b>CN- Conservation</b>						
CN Conservation						
IMPLANTATION ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL						
<b>Mode d'implantation</b>						
Isolé	X					
Jumelé						
En rangée						
<b>Marges minimales (mètres)</b>						
Avant	10,0					
Latérales	6,0					
Arrière	9,0					
<b>Coefficient d'emprise au sol (max.)</b>	Note 1					
<b>Hauteur du bâtiment (max.) (mètres)</b>	8,0					
NORMES DE LOTISSEMENT						
Superficie m <sup>2</sup> (min.)	6 000	6 000				
Largeur (min.)	50,0	50,0				
Profondeur (min.)	90,0	90,0				

Zone 89-H
Notes
<p><b>Note 1 :</b> Le coefficient d'occupation au sol (COS) pour les terrains de moins de 1 500 m<sup>2</sup> est de 0,3. Pour les terrains de 1 500 m<sup>2</sup> et plus, la superficie d'occupation autorisée est établie en fonction de la superficie de terrain selon l'équation suivante : Superficie d'occupation autorisée = 64 x Ln (superficie du terrain) – 21</p>
<b>Usage(s) spécifiquement autorisé(s)</b>
<b>Usage(s) spécifiquement prohibé(s)</b>
<b>Ville de Fossambault-sur-le-Lac</b>

CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Raccordement à l'aqueduc et à l'égout							
Raccordement à l'aqueduc							
Raccordement à l'égout							
Aucun service	<b>X</b>	<b>X</b>					
Rue privée							
Rue publique	<b>X</b>						
Projet intégré d'habitation							
Plan particulier d'urbanisme							
Notes							